RCS : GAP
Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00215
Numéro SIREN : 830 094 504
Nom ou dénomination : ABELHA IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003637

ABELHA IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 rue de Chaillol
05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR

830 094 504 RCS GAP

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 02 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le deux du mois de décembre,
A dix-neuf heures,
Au siège social,

La société **LES BONBONNIERES**, Société par actions simplifiée au capital de 301 000 euros, ayant son siège social 31 rue de la Mairie - 05000 PELLEAUTIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 902 446 202 RCS GAP, représentée par Madame Christel GAUTIER, sa Présidente,

Associée unique de la société **ABELHA IMMOBILIER**,

A pris les décisions suivantes :

- *Nomination d'une nouvelle Présidente,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de l'erreur de plume nommant la société **LES BONBONNIERES** en qualité de Présidente lors du procès-verbal en date du 1er décembre 2021, décide de régulariser cette situation en nommant en qualité de nouvelle Présidente à compter rétroactivement du 1er décembre 2021, sans limitation de durée :

Madame Christel, Odette, Mireille GAUTIER
née à PROVINS (77160) le 09 décembre 1968,
de nationalité française,
demeurant 31 rue de la Mairie - 05000 PELLEAUTIER

Madame Christel GAUTIER accepte les fonctions de Présidente et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société **LES BONBONNIERES**
représentée par Madame Christel GAUTIER

Madame Christel GAUTIER
« bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente